

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 13  
Mercredi 9 avril 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Corcelles

#### Avis de construction

Requérants: Sarah et Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 645, au lieu-dit: «Pâturage Derrière 55», commune de Corcelles.

Projet: demande de permis de construire après-coup pour la mise en place d'un silo cylindrique de stockage à céréales en acier de 4.46 m de diamètre et de 8.25 m de hauteur à l'Ouest du bâtiment N° 55f.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage communale.

Dérogations: art. 24 LAT et art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Élection des Préfètes et Préfets du 18 mai 2025

#### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Gafner Bernard

Secrétaire: M. Habegger Pierre

Membres: M. Muster Andy (dès 11h) M<sup>me</sup> Schneider Caroline et M. Boillat Alexandre (dès 12h)

Suppléants: M. Andres Didier et M<sup>me</sup> Zellweger Marie-Claude

Corcelles, le 7 avril 2025

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérante: Energies Court SA, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelles N°s 14, 996, 1145, 1381, 1457, 1479, 1525, 1721, 1723, 1725, 1750, 1783, 1791, 1792, 1854, 1855, 2269, 2272, 2273, 2279, 2398 et 2405, aux lieux-dits: «Sous- Graiterie, Rte de Chaluet, Rue des Gorges, Rue Centrale, Rue du Temple, Ch. du Clos et Rue de la Valle», commune de Court.

Projet: réalisation d'un chauffage à distance par énergie renouvelable comprenant une centrale de production de chaleur dans le hangar de stockage pour bois déchiqueté existant et d'un réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: plan de quartier «Les Ravières – Les Condémines», zone agricole, H2a, HA3, UP2, routes communales et route cantonale.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 48 LAE, 80 LR et 8 du règlement de quartier «Les Ravières – Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Mise à ban des champs

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2025, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban. Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval.

Court, le 9 avril 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



### Crémînes

#### Avis de construction

Requérante: BLS Netz AG, Projekte & Technologie, Hochbau, Gassmann Mischa, Genfergasse 11, 3001 Berne

Auteur du projet: Rolf Mühlethaler Architekten AG, Altenbergstrasse 42a, 3013 Berne

Emplacement: Parcelle N° 837, au lieu-dit «Chemin de Grandval 150», commune de Crémînes

Projet: Rénovation du bâtiment de la gare. Transformation des WC publiques au rez-de-chaussée.

Transformation de l'appartement existant, remplacement des fenêtres, agrandissement du balcon existant à l'EST, isolation des façades et pose de bardeaux de bois au premier étage. Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: domaine ferroviaire Dérogation: art. 64 OC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 2 avril 2025

Secrétariat communal



### Eschert

#### Rappel horaires

Les horaires d'ouverture de l'Administration communale sont, pour les guichets, les lundis de 17h30 à 18h45 ou sur rendez-vous et pour la permanence téléphonique, du lundi au mercredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h. Il est **impératif** de prendre rendez-vous, par téléphone ou courriel, si l'horaire de guichet ne convient pas et pour que la demande soit traitée.

Eschert le 9 avril 2025

L'Administration communale

Élections des préfètes et préfets ainsi qu'éventuelle élection communale du 18 mai 2025

#### Bureau de vote

Le bureau de vote pour les élections cantonales et, le cas échéant communales du 18 mai 2025 est composé de la manière suivante:

Président: M. Pierre-André Barras

Vice-présidente: M<sup>me</sup> Stéphanie Burri

Secrétaire: M<sup>me</sup> Adeline Bouduban

Membre: M. Yvan Cerf

Suppléants: M. Thierry Orlandi, M. Eric Cerf

Eschert, le 9 avril 2025

Bureau de vote



### Grandval

#### Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé du 21 au 25 avril 2025.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre le maire au 079 335 80 12.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 9 avril 2025

Le Conseil municipal



## Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : Société de Tir Loveresse.

Auteur du projet : Société de Tir Loveresse.

Emplacement : Parcelle N° 583, Route de Moron 24, 2732 Loveresse

Description du projet : Remplacement de la paroi SUD sur la partie de la « cantine » (modernisation cuisine) ainsi que modifications des anciennes fenêtres en mauvais état.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : ZBP, Zone affectée à des besoins publics « Stand de Tir »

Dépôt public : du 9 avril au 9 mai 2025.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 4 avril 2025

Conseil communal

## Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Loveresse, le 3 avril 2025

Conseil communal

## Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 10 avril 2025. En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 11 avril 2025 de 9 h 30 à 11 h 30. Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 3 avril 2025

Conseil communal

## Élection du 18 mai 2025 - Bureau de vote

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de l'élection susmentionnée sera composée comme suit :

Président : M. Schlappach Michaël

Membres : Madame Chatelain Laetitia  
Monsieur Bordigoni Joël  
Madame Anotta Marine

Suppléants : Madame Flükiger Alexandra  
Monsieur Bratschi Quentin

Loveresse, le 3 avril 2025

Conseil communal

## Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Loveresse peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2025/2026.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune mixte de Loveresse avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard.

Veillez si possible remplir la déclaration d'impôt avant de saisir les informations concernant votre situation financière. Vous pourrez en effet reprendre toutes les données nécessaires de la déclaration et les utiliser comme justificatifs dans la rubrique (Documents).

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille) ou auprès du secrétariat communal (032 481 26 86).

Loveresse, le 3 avril 2025

Conseil communal



## Avis de construction

Requérant : Matoshi Selver et Donika, Chemin du Levant 15, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1433, Chemin du Levant 15

Projet : Remblayage du terrain pour pose d'un garage double au Nord de la parcelle, aménagement d'une place de parc, d'une pergola fermée et d'un porche d'entrée au Sud, pose d'une climatisation.

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR et 51 OC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 mai 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 avril 2025

Services Techniques-Urbanisme

## Arrêté du conseil de ville N° 1173 du 31 mars 2025

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de CHF 850'000.— (TTC) pour la réalisation de l'investigation de détail ID2 (phase 2) de l'ancienne décharge de la Roche Huesli selon l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, ch. b du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission des Finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum;

arrête :

Art. 1: Le crédit complémentaire d'investissement de Fr. 850'000.— TTC pour la réalisation de l'investigation de détail ID2 de l'ancienne décharge de la Roche Huesli, selon l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) est voté.

Art. 2: Le financement de cette dépense est inscrit à la planification des investissements 2025.

Art. 3: Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 31 mars 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Marchand

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 31 mars 2025. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 9 avril 2025

Conseil municipal

Service des inhumations - Arrondissement de Moutier et environs

## Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Cette assemblée générale ordinaire aura lieu le **vendredi 9 mai 2025, à 19 h**, à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle de pause, 3<sup>e</sup> étage.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (29.5.2024)
2. Comptes 2024
3. Budget 2026
4. Divers

Moutier, avril 2025

Service des Inhumations Arrondissement de Moutier et environs



## Perrefitte

## Action dans les gorges de Perrefitte le 12.4.2025

Le Conseil municipal organise une action citoyenne dans les Gorges de Perrefitte. Il est prévu le réaménagement d'une partie du sentier avec des copeaux. Tous les bénévoles sont les bienvenus et sont attendus le **samedi 12 avril à 13 h 30** au lieu-dit « La Fontaine des fées ». Bienvenue

aussi aux enfants et à leurs parents pour ce petit évènement pratique et convivial.

Un apéritif sera offert par la commune en fin d'après-midi, avec cervelas grillés sur le feu.

En cas de question ou besoin d'aide pour se déplacer jusqu'au lieu de rendez-vous, vous pouvez vous adresser au 079 458 71 53.

Perrefitte, le 9 avril 2025

Le Conseil municipal



### Avis de construction

**\*\*Modification de la demande de permis de construire publiée les 11 et 18 septembre 2024\*\***

Requérant : M. Imad Sharaf, Rue de l'Alouette 6b, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 1100, au lieu-dit : « Grand-Rue 42 », commune de Reconvilier.

Projet : montage d'une paroi de séparation pour la création d'un fumoir sans modification du système de ventilation existant.

Modification du projet : prolongation et modification du canal et de l'orifice d'évacuation de la cheminée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte HA4.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 mai 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 avril 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

04.0302.0197 - eBau 2025-3497

### Avis de construction

Requérants : Gueissaz Amélie et Frédéric, Chemin des Mésanges 14, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle N° 1453, Chemin des Mésanges 14, 2732 Reconvilier

Projet : Remplacement de l'escalier et du mur existant par une rampe et rénovation des murs avec pose de barrières

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 2 avril 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 2 avril 2025

Administration des constructions

04.0302.0195 - eBau 2025-3157

### Avis de construction

Requérants : Winkler Rebekka et Samuel, Rue des Oeuchettes 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1275, Rue des Oeuchettes 7, 2732 Reconvilier

Projet : Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air- eau extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 2 avril 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 2 avril 2025

Administration des constructions

### Tour de Romandie 2025

Information à la population et aux commerçants  
Nous avons l'honneur de vous informer que le **Tour de Romandie** traversera notre commune le mercredi 30 avril. Le passage du peloton est prévu **vers 14 h 30**.

#### Modifications temporaires de la circulation :

- La route cantonale sera fermée à la circulation pendant la durée de l'évènement.
- La caravane publicitaire précèdera la course d'environ 30 à 45 minutes.
- Les routes du parcours seront fermées 20 minutes avant le passage de la tête de course et seront rouvertes immédiatement après le passage de la voiture-balai.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet [tourderomandie.ch](http://tourderomandie.ch).

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à prendre vos dispositions en conséquence.

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> avril 2025

L'administration communale



### Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Auteur du projet : RWB Berne SA, Sous Bandois 2, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelles N°s 181, 213, 375, 380, 384, 493, 495, 497, 498, 510, 513, 574 et 591, aux lieux-dits : « Champs la Joux, Haut du Village et Milieu du Village », commune de Roches.

Projet : réfection des rues communales « Champs la Joux, Haut du Village, Milieu du Village », pose et renouvellement de conduites de distribution (eaux, alimentation en eau potable, eaux claires

et électricité), renouvellement de l'éclairage public (pose de candélabres) et pose d'un conteneur semi-enterré pour la collecte de déchets (sur la parcelle N° 384).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : VA, H2, UP et routes communales.

Objet protégé : IVS no BE 2010 d'importance locale.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



### Avis de construction

eBau N° 2025-3380

Requérante : Commune bourgeoise de Saicourt, Les Vieux Chemins 4, 2712 Le Fuet

Rue : Route de Bellelay 7, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 611

Projet de construction : Démolition du double garage (no 7b), de la rampe côté Ouest et de 2 cheminées. Fermeture d'une fenêtre façade Nord et fermeture partielle d'une fenêtre façade Ouest. Transformation d'une porte de garage en porte d'entrée double battant côté Ouest. Construction d'un avant-toit côté Ouest.

Zone : Mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 mai 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 9 avril 2025

Administration municipale



Ouverture et fermeture de l'administration communale

### Vacances de Pâques

Le bureau communal sera ouvert le mercredi 16 avril 2025 de 16h à 17h et sera fermé la semaine du 22 au 25 avril 2025.

Saules, le 9 avril 2025

Secrétariat communal



### Avis de construction

**\*\* Modification du permis de construire eBau 2024-17092 accordé le 6.3.2025 \*\***

Requérants : Habegger Otto et Odette, Rue Principale 9, 2736 Sorvilier

Peng Marius et Mathez Lucie, Chemin des Romains 6, 2824 Vicques

**Auteur du projet:** Villatype S.A. Le Champat 2, 2744 Belprahon

**Projet:** Construction de deux maisons familiales avec garages, terrasses couvertes, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et accès

### \*\* Modification du projet \*\*

**Pour la villa Ouest: ajout d'un sous-sol, d'un réduit au Nord et déplacement du bâtiment d'un mètre plus au Sud**

**Pour la villa Est:** pas de changement par rapport au permis

**Emplacement:** parcelles N° 1137 et 1138, Clos Jobez 17 et 19

**Dimensions:** selon les plans déposés

**Construction:** selon les plans déposés

**Zone:** H2b

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 9 mai 2025 inclusivement**, après de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 9 avril 2025

Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

**Requérante:** Akima Immobilien AG, Rosengasse 39, 3250 Lyss.

**Auteur du projet:** KWSA SA, Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

**Emplacement:** parcelles N° 151 et 150, aux lieux-dits: «Rue du Général Voirol 4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f et 4g», commune de Tavannes.

**Projet:** démolition des bâtiments «Rue du Général Voirol 4a à 4g», construction de deux immeubles de 24 appartements pour séniors au total avec locaux communs au rez-de-chaussée, pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, création d'un parking souterrain de 12 places de stationnement, aménagement de cheminements piétonniers ainsi que d'espaces extérieurs communs végétalisés et en pavés filtrants, construction d'un mur de soutènement en limite Nord, création d'une cage d'escaliers et d'un ascenseur dans le bâtiment «Rue du Général Voirol 4», prolongement du mur le long de la route et rabaissement du trottoir au Sud.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** centre.

**Recensement arch.:** ensemble bâti A, objet C, bâtiment digne de conservation.

**Dérogations:** art. 80 LR, 54c OC, 214, chiffre 6, al. 2 et 214, chiffre 8, al. 1 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérant:** GaleniCar AG, Untermattweg 8, 3001 Berne.

**Auteur du projet:** Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

**Projet:** installation d'enseignes en façades sud et est du bâtiment Rue de Tramelan 1 sis sur la parcelle N° 140 en zone centre.

**Dimensions et genre de construction:** selon plans et dossier déposés.

**Recensement architectural:** ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 avril 2025

Le chef des travaux publics

### Votation municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le dimanche 18 mai 2025 de 10h à 12h au local de vote de l'Hôtel-de-Ville pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

**Acceptez-vous les modifications des articles 14 alinéa 3, 54 alinéa 5, 60 alinéa 1 et l'Annexe I du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes?**

Durant les 30 jours avant le scrutin du 18 mai 2025, les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes sont déposées publiquement au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture de l'administration, ainsi que sur le site internet communal.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin, un recours peut être formé contre la votation municipale auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 3 avril 2025

Le secrétariat municipal

### Cartes journalières dégriffées CFF communes disponibles à l'administration municipale

L'administration municipale propose désormais des cartes journalières dégriffées communes à la vente. Avant de vous déplacer, vérifiez leur disponibilité ici: [www.cartejournaliere-commune.ch/fr](http://www.cartejournaliere-commune.ch/fr)

#### Infos pratiques

- Vente uniquement au guichet, aux heures d'ouverture.
- Pas de réservation possible par mail ou téléphone et aucun remboursement après achat.
- Stocks limités: toutes les communes suisses participantes partagent le même contingent.
- Disponible avec ou sans abonnement demi-tarif et toujours nominative.
- Deux niveaux de prix: le tarif le plus avantageux est accessible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Tavannes, le 3 avril 2025

Le secrétariat municipal

### Élection de renouvellement du/de la préfet/préfète et votation communale du 18 mai 2025

#### Désignation du bureau de vote

Pour la prochaine élection de renouvellement du/de la préfet/préfète et la votation communale du 18 mai 2025, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Présidente:	Lab Anne-Sylvie
Secrétaire:	Lapaire David
Membres:	Lapaire David
	Laubscher Sam
	Lehmann Lalie
	Lemrich Anne Marie
	Liechti Raphaël
	Lopez Tamara
Suppléants:	Lo Giudice Ezio
	Lötscher Mathieu

Tavannes, le 9 avril 2025

Le Conseil municipal

### Demande de bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Tavannes, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2025, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les parents qui bénéficient actuellement d'un bon de garde doivent présenter une demande de renouvellement pour la nouvelle période.

Pour rappel, les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kiBon.ch](http://www.kiBon.ch) et la confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Tavannes avant le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2025 au plus tard. En raison des vacances estivales, il est recommandé d'effectuer les démarches d'ici fin juin 2025.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne: [www.gsi.be.ch](http://www.gsi.be.ch) (Famille et société / Prise en charge d'enfants / Bons de garde).

Nous restons à disposition des parents pour tout renseignement complémentaire (tél. 032/482 60 46).

Tavannes, le 7 avril 2025

Le secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Avdyli Kastriot, Rue des Prés 41, 2735 Bévillard

**Auteur du projet:** Liechti SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

**Adresse du projet:** BF 925, Rue des Prés 41, 2735 Bévillard

**Description du projet:** Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au Nord de la maison

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** H2

**Dépôt public:** du 2 avril au 2 mai 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: La Torsade Sàrl, Grand-Rue 30, 2735 Malleray

Auteur du projet: Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1050, Grand- Rue 30, 2735 Malleray

Description du projet: Rénovation partielle d'une partie du magasin avec isolation périphérique, déplacement de deux fenêtres, une à l'Est et l'autre à l'Ouest, réfection de la toiture avec tuiles couleur rouge, remplacement du couvert existant et démolition d'un avant-toit contre le bâtiment à l'Est

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 9 avril au 9 mai 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 avril 2025

Commune mixte de Valbirse

### Commune mixte de Valbirse

#### Annexe 1 à l'Ordonnance d'organisation

En date du 3 avril 2025, le Conseil communal a modifié l'Annexe 1 à l'Ordonnance d'organisation (délégations).

La modification porte sur des changements de délégations et la suppression de la commission de gestion du territoire qui avait terminé son mandat à la fin de l'édiction du plan d'aménagement local.

La modification entre en vigueur le 3 avril 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance se trouve sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités - Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la

Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 9 avril 2025

Conseil communal de Valbirse

### Infos communales

#### Le Bus Valbirse en fonction

Le Bus local Valbirse est opérationnel depuis le lundi 7 avril. Conduit par des chauffeurs bénévoles durant certaines plages horaires, il offre la possibilité à toute personne ayant besoin d'être véhiculée au sein de Valbirse d'y faire appel. Voici les informations essentielles:

- Service gratuit: Aucun frais n'est requis pour utiliser ce bus.
- Horaires: Les plages horaires pour le mois en cours sont disponibles et actualisées sur le site internet de la commune (www.valbirse.ch, rubrique Vivre à Valbirse, Bus Valbirse). Mode d'utilisation: Les usagers peuvent réserver une course à l'avance en appelant le 032 510 14 20 ou simplement en sollicitant le bus d'un signe de la main lorsqu'il circule avec l'autocollant «Je roule pour Valbirse».
- Zone desservie: Le bus opère uniquement dans les localités de Pontenet, Malleray et Bévillard.

Les autorités expriment leur gratitude envers les chauffeurs bénévoles qui se sont annoncés. Toute personne souhaitant consacrer une ou plusieurs heures par mois à ce service peut contacter l'administration communale au 032 491 61 65.

#### Nouveaux membres à la Commission Bien Vivre à Valbirse

Le Conseil communal a nommé 3 nouveaux membres de la Commission Bien Vivre à Valbirse (CBVV), à savoir M<sup>mes</sup> Mélody Kämpf-Heyer et France Oliveira ainsi que M. Alan Santschi. Ils rejoignent les anciens membres que sont Mmes Florence Alves, Jessie Cognis et MM. Frank Bigler, Stéphane Heimann, Olivier Rion et Stève Blaesi (conseiller communal). Les autorités remercient les nouveaux membres pour leur engagement en faveur de la collectivité et leur souhaitent pleine satisfaction dans l'exercice de cette fonction.

#### Tailler pour garantir une bonne visibilité

La végétation plantée le long des routes peut, si elle est débordante, gêner le passage, péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Rappelons notamment que:

- L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins;
- En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins;
- La largeur libre doit être de 0,50 m au moins;
- Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Nous prions les propriétaires de bien vouloir respecter ces prescriptions et tailler la végétation si nécessaire. Les Services techniques se tiennent à disposition (032 491 61 66) pour toute question complémentaire.

Bévillard, le 4 avril 2025

Commune mixte de Valbirse

## Divers

École secondaire du Bas de la vallée

### ODJ Assemblée des délégués du 13 mai 2025

Salle A11 de l'école secondaire, 20 h

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV du 12 novembre 2024
4. Approbation des comptes 2024 du syndicat scolaire
5. Approbation d'un crédit de CHF 121'000.00 pour la pose de panneaux solaires sur le bâtiment principal de l'ESMA (avec batteries de stockage)
6. Approbation de la proposition du 18 mars 2025 de modification du Règlement sur les traitements du personnel et des indemnités de la communauté scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse
7. Rapport du Président de la Commission scolaire
8. Rapport du Directeur de l'école secondaire
9. Divers

Communauté scolaire de Jean Gui

### Assemblée ordinaire des délégués, mercredi 7 mai à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour:

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2024
4. Correspondance, communications
5. Comptes 2024
6. Rénovation studio
7. Information bâtiment
8. Information de la vie scolaire
9. Divers

La Tanne, le 4 avril 2025

Le président de la commission scolaire:

Raymond Fuhrer

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

### La paroisse réformée de Haute-Birse met au concours le poste suivant:

Agent(e) d'exploitation / concierge

Taux d'occupation: 40-50% (annualisé)

Votre activité:

- Supervision et maintenance des installations techniques
- Nettoyage, entretien et contrôle des extérieurs
- Effectuer des petits travaux de réparation

Lieu de service: Territoire de Haute- Birse

Votre profil:

- CFC d'agent d'exploitation, CFC d'un métier technique ou du bâtiment ou tout autre titre jugé équivalent
- Etre au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie B et être en possession d'un véhicule
- Sachant travailler de manière autonome et ayant le sens des responsabilités
- Excellentes compétences manuelles

- Consciencieux et orienté solutions
  - Esprit d'initiative, capacité d'organisation
  - Bonne gestion des priorités
  - Qualités de communication, discrétion et professionnalisme
  - Flexibilité horaire et polyvalence
  - Intérêt pour la vie d'Église et les activités d'une paroisse
- Un environnement de travail moderne et agréable
  - Des prestations sociales selon le barème cantonal

Entrées en fonction: 1<sup>er</sup> mai 2025 ou à convenir  
Renseignements auprès de la présidente de paroisse M<sup>me</sup> Sandra Moy au 078 741 36 52

Candidature et documents usuels à faire parvenir jusqu'au 15.4.2025 à: Paroisse réformée de Haute-Birse, Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes ou sandra.moy@par8.ch

Tavannes, le 9 avril 2025  
Brigitte Saunier

Nous offrons:

- Une activité intéressante et variée
- Une grande latitude pour organiser le travail de manière autonome

**Retrouvez la feuille  
officielle d'avis  
du district de Moutier  
en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel:

[secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

[www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



### Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

[info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)

Site internet:

[www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

#### Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi



# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

**Mercredi** 15 h à 17 h

**Jeudi** 15 h à 18 h

**Vendredi** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social:

**Lu et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Ma et Me** 14 h à 16 h

**Jeudi** 14 h à 18 h

### Police administrative:

**Lu – ma et ve** 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

**Mercredi** 15 h à 16 h

**Jeudi** 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet  
Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

# informations pratiques



## Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

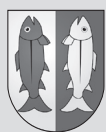
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## Champoz

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## Court

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.